



Compte Rendu du Comité Syndical du 8 octobre 2015

M. le Président ouvre la séance du Comité Syndical Ordinaire et accueil des délégués procède à la nomination des absents et excusés

Etaient présents :

MM DIDIER- PÂRIS- FAREZ- POULAIN- JOPEK- BRYCOVE- CHOVEL- VIET- DUMON délégué suppléant de Mr AUDIN- Mme BOLENOR- CARPENTIER- Mr ROBERT- MME LEVEQUE- MM -BOUTROY--NOLLET délégué suppléant de Mr BON- BERAUX- BOHAIN- GOSSET -DUMONT- LAINÉ--LOCQUET délégué suppléant de Mr LECLERE Marcel- BONO- VERMUE- DUMAIRE- MARLIER - SOMBERT délégué suppléant de Mme CLOBOURSE- MM REGAL- Mme Sylvie ROBERT-MM DUDEBOUT- COLLET- LANOUILH

Etait(ent) absent(es) et excusé(es) :

MM PHILIPON- LERICHE- DUMONET-LECLERE Bernard - LOUVET-TORDEUX- Mme LETOT- Mme POTEL - Mr VERZELEN

Etait(ent) absent(es) et excusé(es) avec pouvoir:

Mr DE MONTESQUIOU donne pouvoir à Mr DUMONT

Mr COULON donne pouvoir à MrCARPENTIER

Mr TELLIER donne pouvoir à Mr Pierre DIDIER

Mr BUFFET donne pouvoir à Mr CHOVEL

Mr GRZEZICZAK donne pouvoir à Mr DUDEBOUT

Etai(en)t absent (es) et représenté (es) :

Mr AUDIN représenté par Mr DUMON délégué suppléant

Mr BON représenté par Mr NOLLET délégué suppléant

Mr Marcel LECLERE représenté par Mr LOCQUET délégué suppléant

Mme CLOBOURSE représenté par Mr SOMBERT délégué suppléant

Assistaient à la réunion :

M. Yves de MOLINER, Directeur Général USED'A, M. Stéphane LAGUILLIEZ Directeur technique, Mme Lucie COUSAERT Responsable Communications Electroniques, Messieurs BEAUDOUIN, CARTON, STASIAK, COLLET, Mme Armelle FELL, Techniciens et Mme Sylvie THOMAS, Assistante de Direction.

Mr DUMONT accueille Mme Jessica BONE, nouvelle chargée de communication au sein de l'USED'A

Mr Georges CARPENTIER ayant été désigné secrétaire de séance, M. le Président rappelle que la dernière réunion du Comité Syndical Ordinaire a eu lieu 2 juillet 2015 avec pour ordre du jour :

ELECTION DU 6^{ème} VICE PRESIDENT À L'USEDA

⇒ FINANCES

- Décisions modificatives
- Annulation titres de recettes et admission en non-valeur.
- Autorisation donnée au Président pour contracter une ligne de trésorerie
- Autorisation donnée au Président pour contracter un prêt relais pour les communications électroniques
- Autorisation donnée au Président pour signer un prêt pour la construction de deux chaufferies bois

⇒ TECHNIQUE

- Compétences optionnelles transférées à l'USEDA.

⇒ ADMINISTRATIF

- Ouverture de deux postes
- Suppression de poste (agent administratif principal 1ère classe)
- Autorisation donnée au Président pour signer le contrat de délégation de service public à intervenir pour l'exploitation du très haut débit dans le département de l'Aisne (*contrat joint à l'envoi. Les annexes sont consultables sur simple demande à l'USEDA*)
- Approbation du dossier de consultation des entreprises pour le déploiement du réseau très haut débit
- Approbation du dossier de consultation pour le groupement de commandes électricité
- Approbation du dossier de consultation pour chaufferie bois SISSONNE
- Approbation du dossier de consultation pour chaufferie bois TUPIGNY
- Autorisation donnée au Président pour lancer un appel d'offres pour le système d'exploitation des bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides
- Achat terrain pour chaufferie bois SISSONNE.
- Questions diverses.

Le compte rendu de cette réunion est approuvé à l'unanimité.

Réunion du 20 juillet 2015

Autorisation donnée à Mr le Président pour signer une convention de partenariat pour le développement de l'itinérance des services de recharge de véhicules électriques (USEDA /GIREVE)

Autorisation donnée à Mr le Président pour signer une convention de Prêt avec le Conseil départemental relative à la transmission de données d'ORANGE dans le cadre du SDAN

Réunion du 23 septembre 2015

Autorisation donnée à Mr Président pour signer une convention de mandat pour l'enfouissement du réseau d'éclairage public entre l'USEDA et la commune d'HIRSON, place Victor Hugo (transfert maîtrise d'ouvrage des travaux EP à l'USEDA)

Le Président donne ensuite lecture de l'ordre du jour de la séance ordinaire :

⇒ FINANCES

- Décisions modificatives (Budget principal et Budget communications électroniques),
- Annulation de titres,
- Débat d'orientation budgétaire (DOB),
- Autorisation donnée au Président pour signer le contrat de prêt CDC (Caisse de dépôt et consignations),
- Délibération fixant la participation des membres (Communes et EPCI) pour le financement des travaux communications électroniques,

⇒ TECHNIQUE

- Compétences optionnelles transférées à l'USEDA.

⇒ ADMINISTRATIF

- Rapport de contrôle des concessions gaz au titre de l'année 2014,
- Rapport de contrôle de la concession ERDF au titre de l'année 2014,
- Autorisation donnée au Président pour signer le marché pour le système d'exploitation des bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides,
- Création d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits liés aux recharges des véhicules électriques,
- Acte constitutif de la régie de recettes pour l'encaissement des produits liés aux recharges des véhicules électriques,
- Autorisation donnée au Président pour signer le marché travaux pour le déploiement du réseau très haut débit,
- Autorisation donnée au Président pour signer l'accord cadre pour groupement de commandes électricité ainsi que les marchés subséquents,
- Mise en place d'une Commission consultative entre tout syndicat (AODE- Autorité organisatrice de distribution d'énergie, EPCI – Etablissement public de coopération intercommunale) à fiscalité propre totalement ou partiellement inclus dans le périmètre de l'USEDA,

⇒ Questions diverses.

⇒ PROJET DE DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2016 :

Conformément aux dispositions de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la loi au 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, il est exposé aux membres du Bureau Syndical de l'USEDA les orientations budgétaires de l'exercice 2016.

Ce débat a pour but d'informer l'assemblée sur le contexte et les orientations financières caractérisant l'USEDA afin d'engager une discussion sur la stratégie budgétaire.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une étape essentielle de la procédure budgétaire et de la vie démocratique de la collectivité. Il permet d'informer les élus sur l'environnement économique et la situation du syndicat, afin d'éclairer leur choix lors du prochain vote du budget primitif.

Le DOB est une étape obligatoire pour les collectivités de plus de 3 500 habitants dans le cycle budgétaire. Il doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Cependant il existe de grandes inquiétudes dans l'appréhension de nos recettes en raison du contexte économique actuel, (possibilités de diminution des subventions de l'Etat et du département), et de la mise en application du protocole FNCCR/ERDF qui réduit la redevance versée par ERDF.

Les points marquants au niveau local en 2015 sont :

- **Modification des statuts de l'USEDA :**
 - Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunal à fiscalité propre (Communauté de communes) peuvent adhérer à l'USEDA (Arrêté préfectoral du 7 juillet 2015),
- **Pouvoir Organisateur du service Public de l'Electricité,**
- Amélioration des relations avec ERDF au niveau local.
 - Essai de mise en place de nouvelles relations beaucoup plus constructives,
 - Poursuite avec succès de l'opération enfouissement des lignes HTA au-dessus des exploitations agricoles,
 - Début de la mise en œuvre d'une convention favorisant la coordination des travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage ERDF et USEDA,

Reste à améliorer les modalités de mise en œuvre de la convention coordination.

Poursuite des très bonnes relations avec la SICAE de l'Aisne,
- **Déploiement d'un réseau public de bornes de recharge des véhicules électriques :**
 - Mise en œuvre du déploiement de la première tranche
- **Eclairage Public :**
 - Poursuite de l'éradication des ballons fluorescents.
- **Mise en place d'un groupement d'achat Electricité :**
 - 231 membres dont :
 - 208 Communes
 - 11 syndicats
 - 10 communautés de communes
 - 2 divers (SDIS et maison de retraite)
 - Consommation 35 Giga/wh
- **Communications Electroniques :**
 - Le financement de la 1^{ère} tranche 2015-2019 est quasiment finalisé.
 - Financements acquis :
 - Région : 6,7 millions d'Euros,
 - Département : 22,5 millions d'Euros,
 - Etat (Fonds National pour la Société numérique) :38,4 millions d'Euros
 - Financement en cours d'attribution.
 - Europe entre 8 et 11 millions d'Euros.
 - Attribution de la Délégation de service public relative à l'établissement et l'exploitation du réseau d'initiative publique à très haut débit de l'Aisne,
 - Attribution du marché d'Assistance Maitrise d'ouvrage,
 - Attribution des marchés de travaux.

Les perspectives pour 2016 sont :

- **Poursuite du plan d'action pour remplacer les ballons fluorescents :**
 - La vente des ballons fluorescents a été interdite en avril 2015,
 - Trop énergivores et peu efficaces, les luminaires équipés de ballons fluorescents ne pourront plus être entretenus,
 - Réalisation de la quatrième et dernière tranche : 4 000 ballons seront remplacés en 2016 pour un montant de 2 000 000 €.

- **Déploiement d'un réseau public de bornes de recharge des véhicules électriques**
 - Objectif au 31 décembre 2016 :140 bornes
- **Préparation pour 2017 d'un nouveau groupement d'achat pour le gaz**
- **Finalisation du plan de financement :**
 - Europe entre 8 et 11 millions d'€uros ,
 - Contractualisation des emprunts de l'ordre de 42 millions d'€uros (Caisse de dépôts et consignations, banques locales).
- **Déploiement du réseau Très Haut débit :**
 - Objectifs : 8 700 prises au 31 juillet 2016 23 500 prises au 31 décembre 2016.

PROJET DE BUDGET 2016

Le Budget principal s'articule de la manière suivante :

- Le budget 2016 est construit dans le climat économique actuel, du fait de la raréfaction des ressources pour les collectivités.
- L'hypothèse retenue est la stagnation des subventions (CAS FACÉ et Conseil Départemental).
- L'objectif est de consacrer 90 % des dépenses du budget principal hors achat d'énergie aux travaux avec l'obligation de la poursuite la politique de rigueur dans la gestion du budget de fonctionnement.

Budget principal investissement:

- **Investissement** en légère baisse par rapport aux deux années précédentes.
- **Réseau de distribution de l'électricité** : prévision d'investissement de l'ordre de **14,5 millions d'euros**.
- **Réseau éclairage public** :
 - poursuite du programme d'éradication ballons fluorescents d'un montant de **2 000 000 €** représentant le changement de 4 000 ballons.
 - prévision d'investissement de **1 500 000 €** pour le programme extension et mise en conformité des réseaux d'éclairage public.
- **Déploiement de bornes de recharge des véhicules électriques** : déploiement de la deuxième et dernière tranche.

Budget principal fonctionnement :

- **Personnel** : création d'un poste pour suivre les achats groupés gaz et électricité. Les dépenses de personnel seront financées par les contributions des deux groupements d'achat.
- **Maintien des dépenses de fonctionnement** hors charges financières au niveau de 2015.
- **Exploitation/ maintenance éclairage public** budget équilibré en dépenses et en recettes par les contributions des communes et augmentation de la contribution des communes du même montant que l'évolution du coût de la vie.

Budget Annexe communications électroniques2016 :

Les investissements :

- **Fonctionnement**
 - **Personnel** création de deux postes de technicien pour suivre les travaux
 - **Mise en place d'une contribution annuelle de fonctionnement de 0,65€ par habitants**
- **Investissement**
 - Trois possibilités
 - **Contribution par an et par habitant en fonction du service rendu (FTTH ou Montée en Débit) : soit 11 €/an et par habitant en FTTH et 5.50€/an et par habitant en Montée en Débit.**
 - **Paiement de l'investissement (en fonction du nombre de prises) en une seule fois.**

■ Paiement de l'investissement en 5 fois (en fonction du nombre de prises)

Création d'un 2ème budget annexe pour les chaufferies bois d'URCEL, TUPIGNY et SISSONNE et les recettes de l'utilisation des bornes de recharge des véhicules

Le Budget principal : les recettes

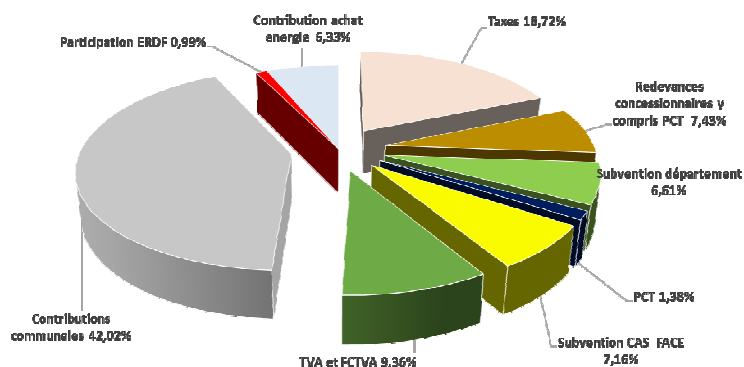
Les objectifs sont les suivants :

- Couvrir les dépenses courantes par les recettes directes.
- Maîtriser les dépenses de la structure (fonctionnement de la structure et charges salariales).
- Garder la possibilité de couvrir les dépenses imprévues.

D'où vient l'argent ?

	Prévisions 2016	Prévisions 2015
Taxes électricité	6 800 000 €	6 800 000 €
Redevances concessionnaires	3 300 000 €	3 200 000 €
.Subventions d'investissement		
.Département(réseaux électriques)	2 100 000 €	2 100 000 €
.Département (substitutionDGE)	300 000 €	300 000 €
CAS FACE	2 600 000 €	2 700 000 €
TVA et FCTVA	3 400 000 €	3 400 000 €
Participations communes et pétitionnaire	14 085 000 €	14 775 000 €
Redevance Maintenance éclairage public	1 080 000 €	1 050 000 €
Participation ERDF	360 000 €	360 000 €
Contribution achat énergie	2 300 000 €	2 275 000 €
Total	36 325 000 €	36 960 000 €

La répartition des recettes en 2016 est la suivante :



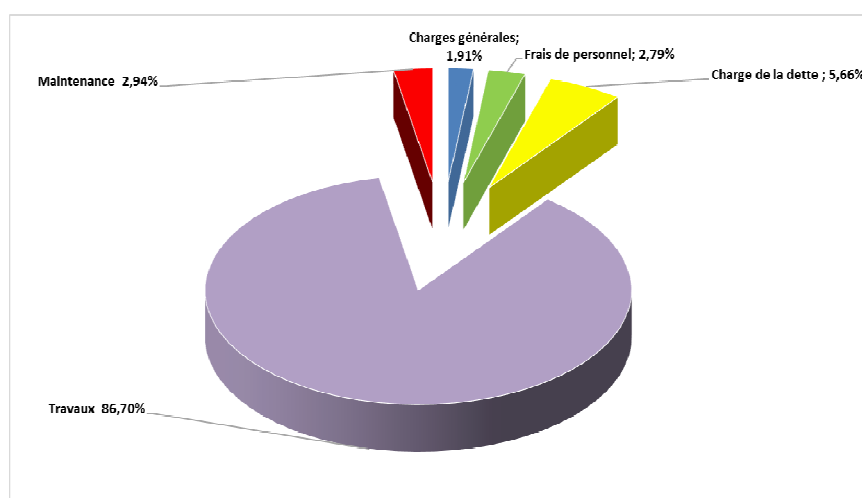
Les dépenses se répartissent comme suit :

Où va l'argent ?

	Prévisions 2016	Prévisions 2015
■ Fonctionnement		
■ Charges générales	650 000 €	650 000 €
■ Frais de personnel	950 000 €	900 000 €
■ Charges de la dette capital et intérêts	1 925 000 €	1 600 000 €
■ Maintenance éclairage public	1 000 000 €	1 000 000 €
■ Achat d'énergie pour l'éclairage public	2 300 000 €	2 275 000 €
■ Travaux	29 500 000 €	29 500 000 €

■ Au 30/09/2015 le montant des dépenses des travaux (y compris la maintenance) atteint **25 253 897, 57 €** dont **22 616 653,32 €** pour les compétences historiques.
 Au rythme actuel de paiement le montant des travaux **fin 2015** atteindra environ **43 000 000 €** dont **29 000 000 €** pour les compétences optionnelles, montant équivalent aux travaux réalisés en **2013**. Les dépenses liées aux travaux et à la maintenance représentent **90 ,15 %** des dépenses hors achat d'énergie à ce jour pour le budget principal.

La répartition des dépenses (hors achat d'énergie) en 2016 est la suivante :



Le remboursement de la dette s'échelonne de la façon suivante :

Au 31 décembre 2015 l'encours de la dette réparti en onze prêts s'élèvera à 14 648 248,37 € représente 18 mois des recettes de fonctionnement hors achat énergie.

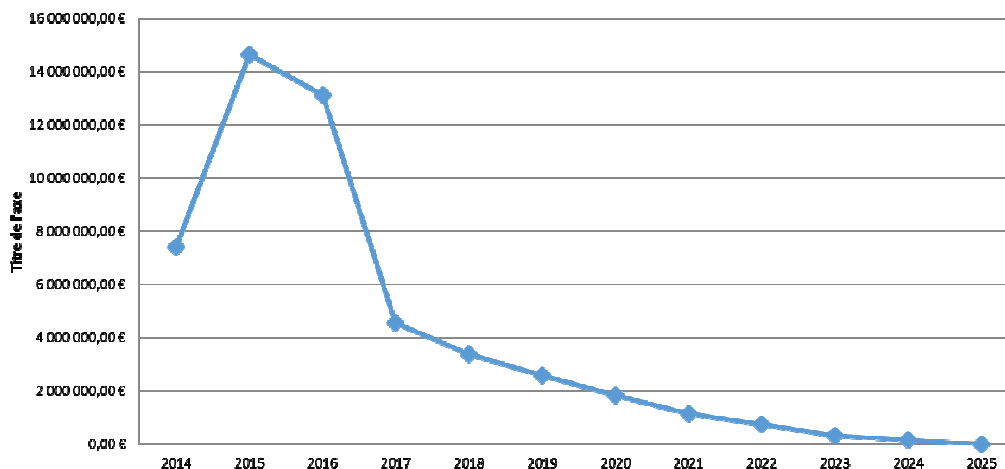
La répartition de l'encours au 31/12/2015 sera la suivante :

- 1 066 669 € au taux fixe de 4,785 % (pénalité de 285 000 € si remboursement anticipé)
- 250 000 € au taux fixe de 3,570 %
- 303 075 € au taux fixe de 4,180 %
- 1 500 000 € au taux fixe de 3,15 %
- 1 066 669 € au taux fixe de 1,28 %
- 1 333 336 € au taux fixe de 0,79 %
- 538 500 € au taux fixe de 0,78 %

■ Quatre nouveaux prêts ont été contractés en 2015 :

- Prêt chaufferie bois SISSONNE 1 300 000 € durée 10 ans taux fixe 1,66%
- Prêt chaufferie bois TUPIGNY 250 000 € durée 10 ans taux fixe 1,66%
- Prêt relai TVA chaufferie SISSONNE 340 000 € durée 24 mois taux variable indexé : EURIBOR 3 mois + 1,00 % soit le 27/07/2015 : -0,022% + 1,00 %
- Prêt relai subvention région 6 700 000 € durée 24 mois taux variable indexé : EURIBOR 3 mois + 1,00 % soit le 27/07/2015 : -0,022% + 1,00 %
- Une ligne de trésorerie de 3 000 000 €
- durée : 1 an taux variable indexé : EURIBOR 3 mois +1,00 % soit le 27/07/2015 : -0,022 % + 1,00 %

Evolution de l'encours de la dette (photographie au 31-12-2015)



Commentaires :

En 2016 compte tenu des travaux engagés en 2015, près de 29 millions d'euros seront consacrés aux travaux d'investissement répartis comme suit :

- Electricité (effacement extension renforcement) 19,4 millions d'euros (66,8 %)
- Effacement réseau de télécommunication 3,00 millions d'euros (10,35 %)
- Eclairage public et signalisation lumineuse 6,60 millions d'euros (22,785%)

Budget Annexe « communications électroniques » :

Les recettes :

Section de fonctionnement :

-L'USEDA recevra les recettes suivantes :

La redevance du délégataire : Par prudence, aucune redevance n'a été prévue au cours de 2016

La participation des communes : l'USEDA percevra aussi des participations de ses membres. Elles ont été modélisées comme suit:

- Communes concernées par la montée en débit : cotisation fixe de 5,50 €/habitant et par an
- Communes concernées par du FTTH cotisation: fixe de 11 € / habitant et par an
- Contribution fonctionnement pour l'ensemble des communes : 0,65 €/habitant

La redevance d'Orange pour la location de fourreaux : elle a été estimée à 70 000 € par an. Cette redevance concerne la location du génie civil pour les extensions et les enfouissements de réseaux.

Les reprises de subventions (opération d'ordre) : En contrepartie des investissements, l'USEDA percevra des subventions d'investissement. Elles seront reprises au compte de résultat au même rythme que les amortissements, soit sur 30 ans, avec un impact en N+1 par rapport aux flux N.

	2016
<i>Redevance Orange</i>	70 000,00 €
<i>Contribution membres</i>	890 000,00 €
<i>Quote-part des subventions reprises au compte de résultat</i>	177 510,00 €

Section d'investissement :

-L'USEDA recevra les recettes suivantes :

La subvention du Conseil Départemental :

Elle permet de financer la subvention versée au délégataire

La subvention crédits européens:

La première tranche devrait être versée dans le courant de l'année 2016. Si le versement n'est pas effectué au dernier trimestre, il serait nécessaire de prendre un prêt relai.

La subvention F.S.N:

Le dossier 2ème phase devrait être finalisé en mars 2016 .La première tranche devrait être versée dans le courant de l'année 2016. Si le versement n'est pas effectué au dernier trimestre, il serait nécessaire de prendre un prêt relai.

L'emprunt :

Le montant d'emprunt 2016 a été calculé pour atteindre l'équilibre sur l'exercice.

Les dotations aux amortissements (opération d'ordre) :

Elles ont été calculées sur 30 ans, avec un impact en N+1 par rapport aux flux N. Précisons que, selon la nomenclature M14, les subventions peuvent être amorties sur 30 ans lorsqu'elles financent « des projets d'infrastructures d'intérêt national ».

	2016
Subvention département	4 000 000,00 €
Subvention crédits européens	5 000 000,00 €
Subvention FSN	2 006 000,00 €
Emprunt	14 341 325,00 €
Amortissement	580 185,00 €
Total recettes	25 927 510,00 €

Les dépenses :

Section de fonctionnement :

-L'USEDA devra supporter 4 types de charges :

L'équipe projet :

Son coût a été estimé à 350 000 € en 2016. Ces coûts incluent à la fois les charges de personnel directes du budget (THD) les éventuelles refacturations de personnel du budget principal au budget annexe (fonctions ressources, collaborateurs impliqués simultanément sur les projets électricité et Très Haut Débit).

Les frais financiers :

En 2016, ils ont été estimés sur la base d'emprunt à un taux de 2% sur une durée de 25 ans.

La location à Orange :

Il s'agit de la location de génie civil d'orange pour la desserte de NRA zone d'ombre.

Les dotations aux amortissements (opération d'ordre) :

Elles ont été calculées sur 30 ans, avec un impact en N+1 par rapport aux flux N. Précisons que, selon la nomenclature budgétaire M14, les subventions peuvent être amorties sur 30 ans lorsqu'elles financent « des projets d'infrastructures d'intérêt national ».

	2016
Equipe projet	350 000,00 €
Location Orange	30 000,00 €
Frais Financiers	161 000,00 €
Dotations aux amortissements	580 185,00 €

Section d'investissement :

-Les dépenses d'investissement correspondent au dossier déposé au FSN et plan d'affaires prévisionnelles du délégataire.

-Les subventions versées au délégataire et les dépenses de raccordements ont été mises à jour sur la base du plan d'affaires prévisionnelles du contrat de délégation signé le 24 juillet 2015.

-**Les reprises de subventions (opération d'ordre)** : En contrepartie des investissements, l'USEDA percevra des subventions d'investissement. Elles seront reprises au compte de résultat au même rythme que les amortissements, soit sur 30 ans, avec un impact en N+1 par rapport aux flux N.

	2016
Réalisation du réseau de collecte pour l'opticalisation de 16 NRA	1 765 000,00 €
Réalisation du réseau de collecte pour le raccordement des NRO	1 800 000,00 €
Travaux de desserte des prises FTTH	6 800 000,00 €
Travaux de raccordements prises FTTH	175 000,00 €
Travaux de collecte pour montée en débit	8 600 000,00 €
Coût Offre PRM	2 000 000,00 €
Programme d'inclusion satellite	235 000,00 €
Etudes	350 000,00 €
Subventions raccordement réalisés par le délégant	25 000,00 €
Subventions versées au délégataire pour le premier établissement	3 950 000,00 €
Subventions raccordements réalisés par le délégataire	50 000,00 €
Reprise subventions d'investissement	177 510,00 €
Total dépenses	25 927 510,00 €

Budget Annexe « chaufferie bois et bornes de recharges véhicules électriques » :

Les recettes :

Section de fonctionnement :

La contribution des Usagers :

Elle est calculée sur 12 mois pour la commune d'URCEL de trois mois pour la commune de SISSONNE, et de cinq mois pour la commune de TUPIGNY.

	Année 2016
Recettes URCEL	28 000,00 €
Recettes TUPIGNY	5 000,00 €
Recettes SISSONNE	25 000,00 €
Total	58 000,00 €

Les dépenses :

Section de fonctionnement :

La rémunération de l'exploitant :

Elle est calculée sur 12 mois pour la commune d'URCEL de trois mois pour la commune de SISSONNE et de cinq mois pour la commune de TUPIGNY

	Année 2016
Dalkia (URCEL)	28 000,00 €
Recettes TUPIGNY	5 000,00 €
Recettes SISSONNE	25 000,00 €
Total	58 000,00 €

En plus des 17 emplois directs créés (19 ou 20 fin 2016), l'USEDA donne du travail à environ 350 personnes.

Après avoir entendu l'exposé de Mr de Président et en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

-d'approuver le Débat d'Orientation Budgétaire 2016.

⇒ DELIBERATIONS FINANCES

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Président, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- ❖ d'approuver l'ensemble des décisions modificatives présentées,
- ❖ d'approuver les annulations de titres présentées,
- ❖ d'autoriser Monsieur le Président a signer un Contrat de Prêt PSPL d'un montant total de 21 086 556,50 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la construction d'un réseau d'initiative publique en fibre optique (FTTH phase 1 labellisée FSN)
- ❖ Monsieur le Président propose aux membres du Comité syndical aux membres du Comité syndical trois possibilités aux adhérents pour régler leur contribution à la compétence « Communications Electroniques » pour le financement des
Après avoir entendu l'exposé de Mr le Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité d'accepter les trois possibilités :

✚ 1) Les communes ou EPCI versent une contribution annuelle calculée sur une durée de 20 ans qui s'élève à :

- pour le déploiement très haut débit (THS) 11 € par an et par habitant,
- pour le réseau haut débit (montée en débit) 5.50 € par an et par habitant,

✚ 2) Les communes ou EPCI versent une contribution qui correspond aux coûts des travaux, déduction faite des subventions que l'USEDA a reçues pour la construction du réseau.

Pour information, l'USEDA tout financement confondu bénéficie d'un taux de subvention de 68 %. Les adhérents paieront 32% du montant du déploiement effectué.

L'échéancier du versement serait le suivant :

- Les adhérents verseront 20 % de leur contribution lorsque l'ordre de service de réaliser les travaux sera donné,
- Le solde soit 80 % sera à verser lorsque les prises seront prises en exploitation.

3) Les communes ou EPCI versent une contribution qui correspond aux coûts des travaux, déduction faite des subventions que l'USEDA a reçues pour la construction du réseau.

L'échéancier du versement serait le suivant :

- Les adhérents verseront 20 % de leur contribution lorsque l'ordre de service de réaliser les travaux sera donné,
- Le solde sera payé en quatre (4) années après la prise en exploitation des prises.

⇒ DELIBERATION TECHNIQUE

- ❖ COMPETENCES OPTIONNELLES DE L'USEDA POINT SUR LES TRANSFERTS DES COMMUNES ADHERENTES SUITE AU COMITE SYNDICAL EN DATE DU 2 JUILLET 201

En application de l'article 6-1 des statuts, l'USEDA doit délibérer sur la demande des transferts des compétences optionnelles

Depuis le dernier Comité syndical en date du 2 juillet 2015, les communes suivantes ont transféré les compétences optionnelles ci-après :

Communications électroniques :

Communes	Date de la délibération
SAINT SIMON	01-07-2015
ESQUEHERIES	28-10-2010

Maintenance Eclairage public :

Communes	Date de la délibération
PIERREMANDE	01-07-2015

Le Comité syndical après avoir entendu l'exposé de Mr le Président et en avoir délibéré, décide :

-d'accepter le transfert des compétences optionnelles de la commune désignée ci-dessus.

⇒ DELIBERATIONS ADMINISTRATIVES

Le Comité syndical après avoir entendu l'exposé de Mr le Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

-d'accepter les conclusions du rapport de contrôle des concessions gaz au titre de l'année 2014.

- ❖ COMPTE RENDU D'ACTIVITES DE LA CONCESSION ERDF AU TITRE DE L'ANNEE 2014

Monsieur le Président présente aux membres du Comité Syndical le rapport de contrôle du concessionnaire ERDF gaz au titre de l'année 2014 réalisé par le service de contrôle de l'USEDA.

Mr le Président rappelle que toute collectivité qui délègue un service public à une entreprise privée doit contrôler cette délégation. L'USEDA remplit annuellement cette mission.

Le compte-rendu d'activités d'ERDF au titre de l'année 2014 a été présenté dans les temps à l'USEDA.

L'examen de document fait apparaître :

Points positifs :

-Prise en compte au niveau de la concession de recettes versées par les producteurs.

Points à améliorer :

-Les informations relatives aux clés de répartition du compte d'exploitation doivent être comptables.

Points négatifs :

- La plus grande majorité des chiffres donnés dans le bilan financiers ne sont pas calculés à la maille départementale (c'est-à-dire qu'ils correspondent aux sommes réellement engagées ou reçues pour la concession. Ce sont des données nationales ou régionales soumises à des clés fixées par ERDF,
- Le non-amortissement des biens financés par l'USEDA,
- L'opacité de la gestion des provisions de renouvellement,
- La non-transmission des études sur le rallongement de la durée des ouvrages BT aérien et des transformateurs,
- L'absence de communication du centre de résultat à la maille de la concession,
- L'absence de transmission du compte administratif pour la fourniture aux tarifs réglementés de vente,
- L'absence de communication d'informations sur le prolongement de la durée de vie des ouvrages HTA.

Compte tenu qu'ERDF n'a pas respecté ses obligations contractuelles comme la non production d'informations utiles à la mise en œuvre du présent contrôle de l'USEDA, mais qu'ERDF a fait des progrès sur la valorisation des ouvrages et la prise en compte des recettes de raccordement des producteurs, les membres du Comité syndical de l'USEDA décide voter l'approbation du compte rendu d'activités ERDF de l'année 2014 avec de très fortes réserves.

- ❖ AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT POUR SIGNER LE MARCHE POUR LA FOURNITURE D'UN SYSTEME DE SUPERVISION TECHNIQUE, DE MATERIELS ET ABONNEMENTS DE COMMUNICATIONS ASSOCIES POUR LE DEPLOIEMENT D'UNE INFRASTRUCTURE DE RECHARGE PUBLIQUE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Le Comité syndical après avoir entendu l'exposé de Mr le Président, et en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- d'autoriser Mr le Président à signer les pièces du marché avec les entreprises GTIE pour la fourniture d'un système de supervision technique, de matériels et abonnements de communications associés pour le déploiement d'une infrastructure de recharge publique pour véhicules électriques.

- ❖ AUTORISATION MR LE PRESIDENT A SIGNER LE MARCHE TRAVAUX D'ÉTABLISSEMENT DU RÉSEAU TRÈS HAUT DÉBIT DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AINNE MARCHE A BONS DE COMMANDE 2015 RECONDUCTIBLE EN 2016-2017 ET 2018

- d'autoriser Mr le Président à signer les pièces du marché avec les entreprises suivantes :

LOTS	ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES
1	INEO/CEGELEC (groupement)
2	GTIE/LESENS/SANTERNE(Télécom)/SETI (groupement)

- ❖ CRÉATION D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE ENTRE TOUT SYNDICAT (AODE et EPCI) À FISCALITÉ PROPRE TOTALEMENT OU PARTIELLEMENT PRÉSENT SUR LE PÉRIMÈTRE DE L'USEDA

Mr le Président informe les membres du Comité syndical que la loi de transition énergétique introduit la création d'une commission consultative constituée entre tous les syndicats exerçant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution (AOD) et l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale totalement ou partiellement inclus dans le périmètre du syndicat.

Cette Commission doit coordonner les actions de ses membres dans le domaine de l'énergie, mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter l'échange de données pour une mise en œuvre optimisée de la politique énergétique locale.

La commission comprend un nombre égal de délégués de l'USEDA et de représentants des établissements publics de coopération intercommunale.

Chacun des syndicats dispose d'au moins un représentant

Elle est présidée par le président de l'USEDA ou son représentant et se réunit au moins une fois par an, à l'initiative de son président ou de la moitié au moins de ses membres.

De plus, un membre de la commission consultative, nommé parmi les représentants des EPCI, est associé à la représentation de l'USEDA à la conférence départementale.

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé de Mr le Président et en avoir délibéré décide :

-de créer une commission consultative constituée entre tous les syndicats exerçant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution (AOD) et l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale totalement ou partiellement inclus dans le périmètre du syndicat ;

-de nommer Messieurs René PÂRIS, Jean FAREZ, Patrice POULAIN, Jacques JOPEK, Jacques BRYCOVE, Dominique CHOVET, Georges CARPENTIER, Alain ROBERT, Béatrice LEVEQUE, Christophe COULON, Elie BOUTROY, Bruno LERICHE, Pascal BON, Claude PHILIPPOT, Michel TELLIER, Jean-Claude BOHAIN, José GOSSET, Daniel DUMONT, Gérard LAINÉ, Henri DUMONET, Michel BONO, Jean VERMUE, Alain LOUVET, Patrick DUMAIRE, Francis MARLIER, Elisabeth CLOBOURSE, Christian REGAL, Yves BUFFET, Sylvie ROBERT, Michel COLLET

❖ CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES POUR L'ENCAISSEMENT DES PRODUITS LIES AUX RECHARGES DES VEHICULES ELECTRIQUES

Le Comité Syndical,

Vu le décret Gestion Budgétaire et Comptable Publique n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes et d'avances des collectivités et établissements publics locaux ;

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 8 octobre 2015 décidant de l'implantation et de l'exploitation de 140 bornes de recharge pour véhicules électriques sur le territoire départemental

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 24 août 2015

Exposé :

Sur la base d'une consultation engagée en octobre 2013, auprès de l'ensemble des communes adhérentes à l'USEDA, des communautés de communes et en prenant en compte l'enquête INSEE Picardie « Déplacements domicile/travail dans l'Aisne » et l'étude sur « les transports en Picardie » réalisée en 2011 à l'initiative de l'Observatoire Régional des Transport de Picardie; le projet (DIRVE 02) de déploiement prévoit l'implantation de 140 bornes de recharge dotées de deux points de charge simultanés.

Ce projet qui représente une dépense d'investissement évaluée à 1 928 790 € HT a été validé par le Bureau syndical de l'USEDA le 4 septembre 2015.

La mise en service de ces bornes de recharge est prévue dans le premier trimestre 2016

Pour l'encaissement des produits considérés sur le budget principal de l'établissement, l'USEDA a choisi un système de règlement à distance par carte bancaire depuis un téléphone, un smartphone ou internet (un marché de prestations de services sera passé avec un fournisseur).

Par ailleurs sera mis en place un système de paiement par carte privative prépayée pour les usagers souhaitant un abonnement.

Pour ce faire, il convient d'instaurer une régie de recettes.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide

-D'instaurer une régie de recettes pour l'encaissement des produits liés aux recharges des voitures électriques à compter du 1er janvier 2016.

-D'autoriser le Président à établir l'acte constitutif de création de cette régie (prévoyant les modalités de son fonctionnement)

-D'autoriser le Président à procéder à la nomination d'un régisseur titulaire et d'un régisseur suppléant

❖ ACTE CONSTITUTIF DE LA REGIE DE RECETTES POUR L'ENCAISSEMENT DES PRODUITS LIES AUX RECHARGES DES VEHICULES ELECTRIQUES

Mr le Président présente aux membres du Comité syndical le projet d'acte constitutif de la régie de recettes pour l'encaissement des produits liés aux recharges des véhicules électriques.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

-d'accepter l'acte constitutif de la régie de recettes pour l'encaissement des produits liés aux recharges des véhicules électriques.

❖ AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT POUR SIGNER L'ACCORD CADRE RELATIF A L'ACHEMINEMENT ET LA FOURNITURE D'ELECTRICITE

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical qu'un appel d'offre ouvert de type accord cadre a été lancé (parution BOAMP 13-07-2015, JOUE le 15-07-2015 et sur le site achat public le 10-07-2015) pour l'acheminement et la fourniture d'électricité dans le cadre d'un groupement d'achat dont l'USEDA est coordonnateur

La date de remise des plis était fixée au 2 septembre 2015 à 16 heures.

Il s'agit d'un accord cadre regroupant 6 lots répartis comme suit :

ZONE ERDF	
Lot1	Points de livraison inférieurs à 36 kVa
Lot 2	Points de livraison dont profils raccordés en BT
Lot 3	Points de livraison dont profils et courbes de charge raccordés en HTA

ZONE ELD	
Lot4	Points de livraison inférieurs à 36 kVa
Lot 5	Points de livraison dont profils raccordés en BT
Lot 6	Points de livraison dont profils et courbes de charge raccordés en HTA

La concurrence n'a pas été très soutenue et on peut le regretter.

Quatre sociétés ont remis un pli : DIRECT ENERGIE, TERRALIS, ENGIE, EDF

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 4 septembre 2015 à 8h30 et le 8 octobre 2015 à 8h30 et a décidé de retenir les offres suivantes

ZONE ERDF		
Lot1	Points de livraison inférieurs à 36 kVa	DIRECT ENERGIE, TERRALIS, ENGIE, EDF
Lot 2	Points de livraison dont profils raccordés en BT	ENGIE, EDF; TERRALIS
Lot 3	Points de livraison dont profils et courbes de charge raccordés en HTA	ENGIE, EDF, TERRALIS

ZONE ELD		
Lot1	Points de livraison inférieurs à 36 kVa	TERRALIS
Lot 2	Points de livraison dont profils raccordés en BT	TERRALIS
Lot 3	Points de livraison dont profils et courbes de charge raccordés en HTA	TERRALIS

Le Comité syndical après avoir entendu l'exposé de Mr le Président, et en avoir délibéré, décide :

-d'autoriser Mr le Président à signer les pièces des accords-cadres avec les entreprises suivantes ainsi que les marchés subséquents:

Pour la zone ERDF :

DIRECT ENERGIE, TERRALIS, ENGIE, EDF pour le lot1

ENGIE, EDF, TERRALIS pour le lot 2

ENGIE, EDF, TERRALIS pour le lot3

Pour la zone ELD

TERRALIS pour les lots 4,5 et 6.

.../...

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie l'ensemble des participants avant de clôturer la séance à 12h30.

Fait à Laon, le 27 octobre 2015

Le Président de l'USEDA



Daniel DUMONT